

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR , qui comprennent le bilan au 30 septembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est实质iellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 30 septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Nous n'avons pas relevé de dérogations à ces textes.

Tunis, le 31 octobre 2025

**Le Commissaire aux comptes
Fathi Saidi**

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres				
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	396 633	403 428	402 604
Obligations et valeurs assimilées	4-3	59 451	121 064	100 108
Emprunts d'Etat	4-4	472 673	458 741	490 577
Bons du trésor assimilables	4-5	42 158	0	0
Placements monétaires et disponibilités		242 110	245 988	273 641
Placements monétaires	4-6	202 609	202 655	202 747
Disponibilités	4-7	39 501	43 333	70 894
Créances d'exploitation	4-8	37	345	234
TOTAL ACTIF		1 213 061	1 229 565	1 267 164
PASSIF				
Opérateurs créditeurs				
Autres créditeurs divers	4-9	30 598	29 441	30 058
	4-10	17 610	18 190	48 760
TOTAL PASSIF		48 208	47 631	78 818
ACTIF NET				
Capital				
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	1 130 527	1 145 762	1 146 119
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4-12	2	13	13
	4-13	34 326	36 160	42 214
ACTIF NET		1 164 854	1 181 935	1 188 346
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 213 061	1 229 565	1 267 164

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07</i>	<i>Période du 01/01</i>	<i>Période du 01/07</i>	<i>Période du 01/01</i>	<i>Année</i>
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	
Revenus du portefeuille-titres		14 616	48 334	14 982	49 854	60 307
Dividendes	5-1	4 375	17 416	4 525	20 006	20 006
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	1 108	4 147	2 146	7 037	9 226
Revenus des emprunts d'état	5-3	8 488	25 460	8 311	22 811	31 075
Revenus des Bons du trésor assimilables		645	1 312	0		
Revenus des placements monétaires	5-4	3 967	11 712	4 035	11 930	15 897
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 583	60 046	19 018	61 784	76 204
Charges de gestion des placements	5-5	(2 297)	(6 981)	(2 345)	(7 023)	(9 392)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 286	53 066	16 673	54 761	66 812
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	5-6	(6 406)	(18 232)	(6 061)	(18 443)	(24 440)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 880	34 834	10 612	36 318	42 372
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	(143)	(509)	0	(158)	(158)
SOMMES DISTRIBUTUABLES DE LA PERIODE		9 737	34 326	10 612	36 160	42 214
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		143	509	0	158	158
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		21 296	5 120	10 943	(22 284)	(22 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	1 544	831	11 227	12 014
Frais de négociation de titres		0	0	(64)	(621)	(682)
RESULTAT DE LA PERIODE		31 176	41 498	22 321	24 640	31 051

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2025</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>31 176</u>	<u>41 498</u>	<u>22 321</u>	<u>24 640</u>	<u>31 051</u>
Résultat d'exploitation	9 880	34 834	10 612	36 318	42 372
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 296	5 120	10 943	(22 284)	(22 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	1 544	831	11 227	12 014
Frais de négociation de titres	0	0	(64)	(621)	(682)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>0</u>	<u>(42 227)</u>	<u>0</u>	<u>(45 979)</u>	<u>(45 979)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(6 188)</u>	<u>(22 764)</u>	<u>0</u>	<u>(11 167)</u>	<u>(11 167)</u>
Souscriptions					
- Capital	0	2 824	0	3 055	3 055
- Régularisation des sommes non distribuables	0	(18)	0	(72)	(72)
- Régularisation des sommes distribuables	0	36	0	53	53
Rachats					
- Capital	(6 118)	(25 347)	0	(14 390)	(14 390)
- Régularisation des sommes non distribuables	73	286	0	399	399
- Régularisation des sommes distribuables	(143)	(544)	0	(211)	(211)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>24 988</u>	<u>(23 493)</u>	<u>22 321</u>	<u>(32 506)</u>	<u>(26 095)</u>
ACTIF NET					
En début de période	1 139 865	1 188 346	1 159 614	1 214 440	1 214 440
En fin de période	1 164 854	1 164 854	1 181 935	1 181 935	1 188 346
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	16 803	17 047	17 047	17 214	17 214
En fin de période	16 712	16 712	17 047	17 047	17 047
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>69,702</u>	<u>69,702</u>	<u>69,334</u>	<u>69,334</u>	<u>69,710</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>2,75%</u>	<u>3,54%</u>	<u>5,85%</u>	<u>2,06%</u>	<u>2,60%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents*

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins- values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3.2-*Prise en compte des droits rattachés aux actions*

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3-*Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents*

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituée au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent

que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 30 septembre 2025 :

- Une ligne de la BTA « novembre 2025 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5- : Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2025 un montant net de 970 914 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 30/09/2025	% Actif
	<u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u>					
	- Actions cotées		440 477	396 633	32,70%	
			390 619		346 463	28,56%
TN0002600955	STB	15 897	61 129	3.835	60 965	5,03%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	3.035	48 560	4,00%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	14.014	77 077	6,35%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	13.168	65 840	5,43%
TN0003400058	AMEN BANK	1 125	33 647	46.057	51 814	4,27%
TN0001100254	SFBT	3 300	40 433	12.790	42 207	3,48%
	Titres OPCVM		49 858		50 170	4,14%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151		27 106	2,23%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	220	22 707		23 064	1,90%
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>					
	Obligations de L'Etat		555 119		574 281	47,34%
			458 118		472 673	38,97%
TNPSL0PEJV07	EMP NAT 2022 T1 A	2 000	19 345		20 391	1,68%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		152 633	12,58%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		81 420	6,71%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1 000	87 500		90 921	7,50%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 610	0,13%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821		10 209	0,84%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989		5 422	0,45%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 317	0,11%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565		19 404	1,60%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057		18 944	1,56%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	136	11 813		12 082	1,00%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780		19 334	1,59%

TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	400	4 000		4 283	0,35%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	75	7 589		8 079	0,67%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	250	25 000		26 625	2,19%
	Bons du trésor assimilables		39 740		42 158	3,48%
TNOXRGYG8RL8	BTA 11-2025	40	39 740		42 158	3,48%
	Obligations de sociétés		57 260		59 451	4,90%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	12 000		12 509	1,03%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	8 480		8 692	0,72%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	16 000		16 571	1,37%
TN8X3GZLYOR8	STBSUB 2021-1 AV	70	2 780		2 937	0,24%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000		10 496	0,87%
TNIKWGIVBC2	ATL 2024-1	100	8 000		8 246	0,68%
	TOTAL		995 595		970 914	80,04%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2025 à un montant de 396 633 Dinars. Elle se détaille comme suit :

				<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Actions et droits rattachés			390 619	390 361	390 619
	Différence d'estimation sur actions et droits			-44 156	-48 303	-49 299
	Titres OPCVM			49 858	60 935	60 302
	Différence d'estimation sur Titres OPCVM			312	434	981
		Total		396 633	403 428	402 604

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2025, un montant de 59 451 Dinars. Elles se présentent comme suit

				<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Obligations			57 260	114 412	92 891
	Intérêts courus			2 295	4 640	5 008

	Intérêts courus à l'achat		0	548	548
	Différence d'estimation sur Obligation		-104	1 464	1 661
		Total	59 451	121 064	100 108

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2025, un montant de 472 673 Dinars. Ils se détaillent comme suit

			<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Emprunt d'Etat		458 118	447 306	472 306
	Intérêts courus		13 158	11 397	18 796
	Intérêts courus à l'achat		147	832	387
	Différence d'estimation sur Emprunt National		1 249	-794	-912
		Total	472 673	458 741	490 577

4-5 : Bons du trésor assimilables

Les bons de trésor assimilables totalisent, au 30/09/2025, un montant de 42 158 Dinars. Ils se détaillent comme suit

			<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Bons de trésor assimilables		39 740	-	-
	Intérêts courus		1 312	-	-
	Intérêts courus à l'achat		856	-	-
	Différence d'estimation sur BTA		250		
		Total	42 158	-	-

4-6 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2025 à 202 609 Dinars. Ils se présentent comme suit :

			<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Compte à terme STB au 27/10/2025 (9,3% ; 91j)		202 609	-	-

	Compte à terme STB au 28/10/2024 (9,77% ; 90j)		-		202 655		-
	Compte à terme STB au 27/01/2025 (9,79% ; 91j)		-		-		202 747
			Total	202 609	202 655	202 747	

4-7 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30/09/2025 à 39 501 Dinars. Elles se présentent comme suit :

			<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Avoirs en banque		39 501	43 333	70 894
		Total	39 501	43 333	70 894

4-8 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2025 à 37 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et emprunts d'Etat.

4-9 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 30 598 Dinars au 30/09/2025, se détaille comme suit :

			<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Gestionnaire		1 971	1 983	2 005
	Commission réseau		28 225	27 049	27 347
	Commission dépositaire		401	408	706
		Total	30 598	29 441	30 058

4-10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 17 610 Dinars au 30/09/2025, se détaille comme suit :

			<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Etat retenue à la source		71	74	0
	Conseil du Marché Financier (CMF)		193	98	101
	Impôt à payer		129	86	81
	Dirigeants		500	500	500

	Jeton de présence		8 276	7 819	10 329
	Autres opérateurs créditeurs		8 441	9 613	37 749
		Total	17 610	18 190	48 760

4-11 : Capital

Au 30/09/2025, le capital a atteint un niveau de 1 130 527 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 1,33% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2024. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

			<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Capital social		1 326 993	1 338 329	1 338 329
	Souscriptions		2 824	3 055	3 055
	Rachats		-25 347	-14 390	-14 390
	Frais de négociation de titres		0	-621	-682
	Variation d'estimation / actions et droits		-44 156	-48 303	-49 299
	Variation d'estimation / Emprunts d'Etat		1 396	670	749
	Variation d'estimation / Titres OPCVM		312	434	981
	Plus-value/ actions et droits		0	12 204	12 204
	Moins-value/ actions et droits		0	-652	-652
	Plus-value/Titres OPCVM		1 761	1 248	2 057
	Moins-value/ Titres OPCVM		0	-1 334	-1 334
	Plus-value/ Obligations des sociétés		22	0	0
	Moins-value/ Obligations des sociétés		-240	-240	-262
	+/- val/report /Titres OPCVM		-981	0	0
	+/- val/report actions et droits		49 299	25 193	25 193

	+/- val/report Emprunts d'Etat		-749	-278	-278
	Sous-total 1		1 311 133	1 315 315	1 315 672
	Sommes non distribuables / exercice clos		-180 874	-169 880	-169 880
	Régularisation des sommes non distribuables (souscription)		-18	-72	-72
	Régularisation des sommes non distribuables (rachats)		286	399	399
	Sous-total 2		-180 607	-169 553	-169 553
	Capital		1 130 527	1 145 762	1 146 119

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2025, se détaillent ainsi :

	<u>Capital au 30-06-2025</u>				
Capital	Montant				1 115 275
	Nombre de titres				16 803
	Nombre d'actionnaires				34
	<u>Souscriptions réalisées</u>				
Souscriptions	Montant				-
	Nombre de titres émis				-
	Nombre d'actionnaires nouveaux				-
	<u>Rachats effectués</u>				
Rachats	Montant				(6 118)
	Nombre de titres rachetés				(91)
	Nombre d'actionnaires sortants				(5)
	<u>Autres mouvements</u>				
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres				21 296

	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres						0
- Régularisation des sommes non distribuables	Régularisation des sommes non distribuables						73
Frais de négociation de titres	Frais de négociations de titres						0
	<u>Capital au 30-09-2025</u>						
	Montant						1 130 527
	Nombre de titres						16 712
	Nombre d'actionnaires						29

4-12 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2025, à 2 Dinars et se détaillent comme suit

				<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Résultat de l'exercice en instance d'affectation			0	0	-
	Report à nouveau sur arrondi de coupons			2	13	13
		Total	2	13	13	

4-13 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2025, à 1 164 854 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2024 de 1,45%.

				<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
	Capital			1 130 527	1 145 762	1 146 119
	Sommes distribuables			34 327	36 173	42 227
		Total	1 164 854	1 181 935	1 188 346	

Note 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2025, un montant de 4 375 Dinars, se détaillant comme suit :

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	2024
	Revenus des actions	4 375	15 848	4 525	17 089	17 089
	Revenus des titres OPCVM	0	1 569	0	2 917	2 917
	TOTAL	4 375	17 416	4 525	20 006	20 006

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2025, un montant de 1 108 Dinars, se détaillant comme suit :

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	2024
	Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	1 154	2 295	2 149	4 640	5 008
	Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-5 008	0	-6 713	-6 714
	Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	-46	6 860	-3	9 110	10 931
	TOTAL	1 108	4 147	2 146	7 037	9 226

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2025, un montant de 8 488 Dinars, se détaillant comme suit :

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	2024
	Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	-7 768	13 158	-7 902	11 397	18 796

	Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-18 796	0	-16 972	-16 972
	Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	16 256	31 098	16 213	28 386	29 250
	TOTAL	8 488	25 460	8 311	22 811	31 075
5-4 : Revenus des placements monétaires						

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 967 Dinars au titre du troisième trimestre 2025. Ils se détaillent comme suit :

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	2024
	Revenus compte à terme (Potentiel)	-72	2 609	0	2 655	2 747
	Revenus compte à terme (Report)	0	-2 747	0	-2 663	-2 663
	Revenus compte à terme échus	3 873	11 684	3 897	11 708	15 566
	Intérêts sur comptes de dépôts	166	166	138	230	248
	TOTAL	3 967	11 712	4 035	11 930	15 897
5-5 : Charges de gestion des placements						

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du troisième trimestre 2025, un montant de 2297 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	2024
	Rémunération du Gestionnaire (1)	1 719	5 225	1 755	5 256	7 030
	Rémunération de réseau (2)	289	878	295	883	1 181
	Rémunération du dépositaire (3)	289	878	295	883	1 181
	TOTAL	2 297	6 981	2 345	7 023	9 392

	<p>(1) : Rémunération du gestionnaire : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.</p> <p>Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.</p> <p>La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.</p>
	<p>(2) : Rémunération du dépositaire : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque – STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.</p>
	<p>(3) : Rémunération du réseau : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque – STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.</p>

5.6 :autre charges

Cette rubrique se présente comme suit :

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	2024
	Rémunerations CAC*	1 623	4 815	1 593	4 832	6 455
	Publicité & publications*	1 515	4 495	1 515	4 512	6 027
	Jeton de présence* <i>(i)</i>	2 510	7 447	2 510	7 474	9 984
	Redevance CMF*	289	878	295	883	1 181
	Impôts et taxes*	458	585	130	716	764
	Autres charges	12	12	19	25	29
	TOTAL	6 406	18 232	6 061	18 443	24 440
	* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.					

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année
		<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2025</i>	<i>au 30/09/2024</i>	<i>au 30/09/2024</i>	2024
	Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	36	0	53	53
	Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-143	-544	0	-211	-211
	TOTAL	-143	-509	0	-158	-158